

REPUBLIQUE FRANCAISE**COMMUNAUTE DE COMMUNES****1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE****EXTRAIT*****Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire*****Séance du mercredi 12 février 2020**

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil vingt, le 12 février

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Jérôme FASSET.

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

6 février 2020

et qu'elle a été faite le

6 février 2020

Présents : **Brans :** M. Michel ECARNOT **Courtefontaine :** M. Jean-Noël ARNOULD **Dampierre :** M. Grégoire DURANT, Mme Joss BERNARD, M. Olivier MATHEVON, Mme Laure VALENTIN, M. Rémy MARTIN **Fraisans :** M. Sébastien HENGY, Mme Christine MAUFFREY, Mme Martine VERMOT-DESROCHES **Gendrey :** M. Pierre ROUX **Louvatange :** M. Jérôme FASSET **Montmirey-le-Château :** Mme Monique VUILLEMIN **Offlanges :** M. Marc BARBIER **Orchamps :** M. Christian RICHARD, M. Régis CHOPIN, Mme Jessica RAMEL **Ougney :** M. Anthony DEMOUSSEAU **Pagney :** M. Michel GANET **Plumont :** M. Michel GREMAUX **Ranchot :** M. Eric MONTIGNON **Rans :** M. Stéphane MONTRELY **Romain :** Mme Nathalie RUDE **Salans :** M. Philippe SMAGGHE, Mme Stéphanie DREZET **Saligney :** M. Gilbert LAVRY **Sermange :** M. Michel BENESSIANO **Serre les Moulières :** M. Claude TERON **Taxenne :** M. Ludovic DUVERNOIS **Thervay :** Mme Marie-Hélène VERMOT **DESROCHES Vitreux :** M. Alain GOMOT.

Que le nombre des membres en exercice est de : 44

Présents : 31**Absents suppléés : 1****Absents excusés : 12****Suppléés : La Bretenière : M. Jean-Pierre VOUAUX**

Absents excusés : Dammartin Marpain : M. Jean-Louis ESPUCHE Etrepigny : M. Laurent CHENU Evans : M. Jean-Luc HUDRY, M. Hervé BOUVERESSE Fraisans : M. Christian GIROD La Barre : M. Philippe GIMBERT Monteplain : M. Luc BEJEAN Montmirey-la-Ville : M. Maurice RICHARD DEVESVROTTE Mutigney : Mme Christine LECOMTE Orchamps : M. Denis JEUNET Our : M. Segundo ALFONSO Rouffange : M. Didier TISSOT.

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°**DCC2020_02_010****Objet :**

Protocole de partenariat pour l'élaboration d'un contrat de canal du Rhône au Rhin / Vallée du Doubs

Secrétaire de séance : M. Philippe SMAGGHE**Procurations de vote :**

***Mandants :* M. Christian GIROD (FRAISANS) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS) M. Didier TISSOT (ROUFFANGE)**

***Mandataires :* M. Sébastien HENGY (FRAISANS) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Ludovic DUVERNOIS (TAXENNE)**

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

PROTOCOLE DE PARTENARIAT POUR L'ELABORATION CANAL DU RHONE AU RHIN / VALLEE DU DOUBS

La Région Bourgogne-Franche-Comté entend faire du réseau de ses voies navigables une destination touristique fluviale majeure en France et en Europe. Dans ce cadre, elle souhaite étendre le dispositif « contrat de canal » préexistant en Bourgogne à l'ensemble de la Région Bourgogne-Franche-Comté, et notamment sur la partie nord du contrat de canal du Rhône au Rhin (Vallée du Doubs).

L'objectif des contrats de canal est de pouvoir structurer et dynamiser les canaux comme destination écotouristique, basée sur des activités sur et autour de l'eau (rives), communément appelé tourisme fluvestre ; le tourisme fluvial en est un aspect important, mais les projets peuvent aussi concerner d'autres activités comme l'itinérance pédestre, le cyclo, la pêche et d'autres services liés (hébergement, restauration, activités culturelles et de loisirs...).

Concernant le contrat de canal du Rhône au Rhin / Vallée du Doubs, douze intercommunalités et trois départements sont concernés par la démarche. Le potentiel de la vallée du Doubs est fort (paysages et villes à forte valeur patrimoniale) et cette dernière constitue l'une des plus belles portions de l'Eurovéloroute 6 reliant Nantes à Budapest. Le développement d'une offre structurée en matière d'itinérance touristique dans la Vallée du Doubs, autour des territoires situés le long de cet axe, permettrait ainsi de pouvoir valoriser et renforcer l'attractivité de cette destination.

Afin de pouvoir coordonner la démarche entre les différents acteurs, il est proposé de signer un protocole de partenariat permettant de déterminer le rôle et le périmètre d'intervention de chacun, afin d'aboutir à l'élaboration du contrat de canal (diagnostic et programmation) puis à une contractualisation sur 5 ans.

Dans le cadre de la concertation préalable à la signature du protocole de partenariat, il a été proposé que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole porterait la coordination et l'animation du projet de contrat de canal.

Par ailleurs, la démarche pourra être financée par la Région Bourgogne-Franche-Comté, les Départements du Doubs, du Jura et du Territoire de Belfort, ainsi que par VNF Rhône Saône. Le reste à charge sera porté par les intercommunalités, selon le plan de financement figurant dans le protocole ci-annexé.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le protocole de partenariat pour l'élaboration d'un Contrat de Canal du Rhône au Rhin (Vallée du Doubs), ci-annexé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit protocole de partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la démarche ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter tous les financeurs potentiels du projet, et notamment la Région Bourgogne-Franche-Comté pour le financement d'un poste de chargé de mission Contrat de Canal (catégorie A) sur 2 ans ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées.

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Gérome FASSET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

ANNEXE

Protocole de partenariat**Elaboration d'un Contrat de Canal du Rhône au Rhin / Vallée du Doubs****I. Contexte**

La Région Bourgogne-Franche-Comté entend faire du réseau des voies navigables de Bourgogne-Franche-Comté, une destination touristique fluviale majeure en France et en Europe. Pour se faire, elle souhaite développer les contrats de canal initiés en Bourgogne sur l'ensemble du territoire régional, dont le canal du Rhône au Rhin qui suit à la Vallée du Doubs.

Ces contrats, initiés pour une durée de cinq ans, visent à structurer et à dynamiser les canaux comme destination écotouristique, basée sur des activités sur et autour de l'eau, communément appelé tourisme fluvestre¹.

La finalité de ces contrats de canal est de favoriser l'attractivité touristique des territoires traversés tout en dynamisant leur développement local.

Les contrats de canal peuvent porter sur des actions collectives entre les territoires concernés et individuelles, d'initiative publique ou privée.

La Région accorde des subventions bonifiées aux projets d'investissement intégrés au contrat de canal à hauteur de 40 % (au lieu de 25 %) portés par les collectivités, entreprises, professionnels du tourisme, acteurs privés, associations, etc... sous réserve des règlements communautaires applicables et dans le respect des plafonds d'intervention de ces régimes.

Les actions mises en œuvre doivent permettre d'améliorer la qualité de l'accueil des touristes, qu'ils soient locaux ou excursionnistes, randonneurs, plaisanciers ou cyclotouristes.

Il peut s'agir d'opérations portant sur de nouveaux équipements (hors infrastructures des voies d'eau), d'installation de mobiliers (aire de pique-nique, fontaine à eau, etc.), de création de services (sanitaires, hébergement, sites touristiques, etc.), d'installation d'une signalétique adaptée aux besoins des touristes le long du canal, d'actions de valorisation du patrimoine ou encore d'actions de promotion ou d'événementiels.

L'élaboration d'un contrat de canal comprend :

1. La réalisation d'un diagnostic sur l'ensemble du territoire
2. La définition d'un plan d'actions décliné sur 5 ans : actions détaillées, priorisées, phasées, chiffrées et inscrites dans un calendrier
3. La rédaction et la validation du contrat de canal
4. La mise en œuvre du plan d'actions
5. L'évaluation du contrat

II. Objet du présent protocole

Le présent protocole de coopération établit l'ambition partagée des signataires et définit les principes partagés d'une coopération entre les collectivités signataires en vue de l'élaboration d'un contrat de Canal du Rhône au Rhin/Vallée du Doubs, à savoir les engagements liés à la démarche de contrat de canal, la gouvernance (instances et portage de l'animation), les modalités de fonctionnement et de financement de l'animation.

III. Les signataires

Les collectivités locales listées ci-après s'engagent sur le présent protocole de coopération concernant le contrat de canal Rhône au Rhin / Vallée du Doubs :

- Communauté d'agglomération du Grand Belfort
- Grand Besançon Métropole,
- Communauté d'agglomération du Grand Dole
- Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard

- Communauté de communes du Pays Baumoisi
- Communauté de communes des 2 vallées vertes
- Communauté de communes du Sud Territoire
- Communauté de communes Jura Nord
- Communauté de communes Rives de Saône

L'établissement public Voies navigables de France (VNF), qui assurera la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'étude de développement touristique du canal Rhône au Rhin, s'engage également sur le présent protocole de coopération, ainsi que la Région Bourgogne-Franche-Comté.

IV. Une ambition partagée de développement de la Vallée du Doubs comme un des axes touristiques majeurs de la Région

Les collectivités signataires ont exprimé leur volonté de travailler ensemble, en s'affranchissant des limites administratives, pour développer le tourisme fluvestre autour du canal du Rhône au Rhin/Vallée du Doubs et de l'Eurovéloroute 6, qui les longent.

Elles partagent la stratégie de valorisation touristique des canaux et voies navigables de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Pour l'ensemble des territoires parcourus par le canal, les enjeux identifiés par le développement du tourisme fluvestre le long du Doubs, via le canal du Rhône au Rhin et de l'Eurovéloroute 6, apparaissent comme extrêmement pertinents, en raison des atouts touristiques de la Vallée du Doubs, à savoir :

- Une offre fluviale atypique : alternance de portion en rivière et de portion canalisées ;
- Une des plus belles portions de l'Eurovéloroute 6 Nantes-Budapest, aux dires de beaucoup de cyclo-touristes ;
- Des paysages et points de vue spectaculaires le long de cet itinéraire : falaises, collines, arrivées sur la Citadelle de Besançon..., de même que des ensembles urbains patrimoniaux d'une grande richesse sur le parcours : Dole, Besançon (site Unesco), Baumes les Dames, Montbéliard...

Les partenaires portent des projets pour développer cet axe touristique qui n'est pas connu et valorisé à sa juste valeur. Ils souhaitent pour cela renforcer la coopération entre les différents territoires et acteurs le long de ce linéaire pour gagner en cohérence et force de frappe.

Le contrat de canal constitue pour cela un outil au service de cette ambition.

V. Engagements des signataires

A/ Démarche du contrat de canal

Les signataires s'engagent à :

- S'inscrire dans une démarche collective et partagée autour d'une stratégie de développement co-construite ;
- S'inscrire dans une démarche écotouristique dans la mesure où le tourisme d'itinérance et les activités fluvestres s'inscrivent dans une logique de consommation touristique maîtrisée, de tourisme vert, raisonné, qui va dans le sens des objectifs nationaux et internationaux de lutte contre le dérèglement climatique ;
- Décliner la stratégie régionale visant la valorisation touristique des voies navigables ;
- Favoriser l'attractivité de la destination en renforçant et valorisant ensemble le tourisme d'itinérance et fluvestre tout le long du canal du Rhône Rhin et de l'Eurovéloroute 6 du Territoire de Belfort à la Côte d'Or, sur 5 kms de part et d'autre de la voie d'eau ;
- Renforcer les équipements et services le long du canal, en travaillant notamment sur les quatre thématiques suivantes : aménagement et équipements, signalétique, communication, animation et évènementiel.

B/ Mise en place d'une gouvernance

Les signataires décident de constituer ensemble un Conseil de Canal Rhône-Rhin, organisation informelle de portage et de pilotage politique du contrat.



Ce Conseil est composé d'un représentant élu par collectivités signataires.

Il est chargé de :

- De valider la stratégie commune de développement touristique autour du canal et de l'Eurovéloroute6 ;
- De valider annuellement le plan d'actions communes de l'année et d'acter celui porté par les différents maîtres d'ouvrage en direct ;
- D'évaluer annuellement les actions communes mises en œuvre.

Les collectivités signataires s'entendent sur une gouvernance partagée. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est désignée pour assurer le portage de l'animation sur l'ensemble de la démarche d'élaboration du contrat de canal.

Par ailleurs, VNF en tant que gestionnaire de la voie d'eau et maître d'ouvrage de l'étude, ainsi que la Région Bourgogne-Franche-Comté, à l'initiative du dispositif de contrat de canal, sont membres de ce Conseil.

Ce Conseil de Canal se réunit au minimum une fois par an.

Un Comité Technique est également mis en place réunissant les référents techniques des différents partenaires (EPCI, Départements, Région et VNF).

C/ Moyens d'animation, d'administration et d'études

1/ Dépenses d'animation et d'administration

Les dépenses d'animation et d'administration sont arrêtées comme suit :

DEPENSES	MONTANT ANNUEL	DETAIL
Poste cadre A (100%)	51 000 €	Salaire et charges
Frais de gestion (moyens matériels, locaux, charges générales)	9 000 €	Frais administratifs, de locaux et charges générales
<u>TOTAL</u>	60 000 €	

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, en tant que porteur de l'animation de la démarche, s'occupe de la procédure de recrutement du chargé de mission Contrat de Canal et s'engage à mettre tout en œuvre pour aboutir à une prise de poste pour le mois d'avril 2020.

La fiche de poste du chargé de mission Contrat de Canal est annexée au présent protocole.

Ce poste sera financé par la Région Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 25 000 € par an, pendant 2 ans, soit un reste à charge pour les intercommunalités de 35 000 € sur les deux premières années.

2/ Etudes

Les études seront réalisées sous la maîtrise d'ouvrage de VNF Rhône Saône, qui sera chargé de :

- L'élaboration du cahier des charges pour le recrutement d'un bureau d'études, en lien avec les collectivités signataires du présent protocole ;
- Le lancement du recrutement pour le bureau d'études ;
- Le suivi et l'accompagnement du bureau d'études, en lien avec le chargé de mission Contrat de Canal.

Les frais d'études seront pris en charge par VNF Rhône Saône, avec une sollicitation financière des partenaires suivants : la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Conseil Départemental du Doubs, le Conseil Départemental du Jura, l'Etat et la Banque des Territoires.

Un appui technique des Départements pourra également être sollicité, notamment au travers de l'Agence Départementale d'Ingénierie (Territoires Ingénierie Jura) pour le Département du Jura.

3/ Contribution au financement des moyens d'animation

Les contributions des partenaires aux dépenses d'animation sont arrêtées comme suit :

COLLECTIVITES	Base (nb de km de li- néaire canal)	Pourcen- tage	Contributions 2020	Contributions 2021
Grand Besançon Métropole	45	21%	7 325,58 €	7 325,58 €
Pays de Montbéliard Agglomération	25	12%	4 069,77 €	4 069,77 €
CA du Grand Belfort	3,5	2%	569,77 €	569,77 €
CC Sud Territoire	6,5	3%	1 058,14 €	1 058,14 €
CC 2 vallées vertes	30	14%	4 883,72 €	4 883,72 €
CC du Doubs Baumois	22	10%	3 581,40 €	3 581,40 €
CC Jura Nord	15	7%	2 441,86 €	2 441,86 €
CA du Grand Dole	40	19%	6 511,63 €	6 511,63 €
CC Rives de Saône	28	13%	4 558,14 €	4 558,14 €
TOTAL	215	100%	35 000,00 €	35 000,00 €

Le présent protocole prend effet à la date de signature par l'ensemble des partenaires.

Communauté d'agglomération du Grand Belfort, Communauté de communes Jura Nord,

Grand Besançon Métropole, Communauté de communes du Sud Territoire,

Communauté d'agglomération du Grand Dole, Communauté de communes Rives de Saône,

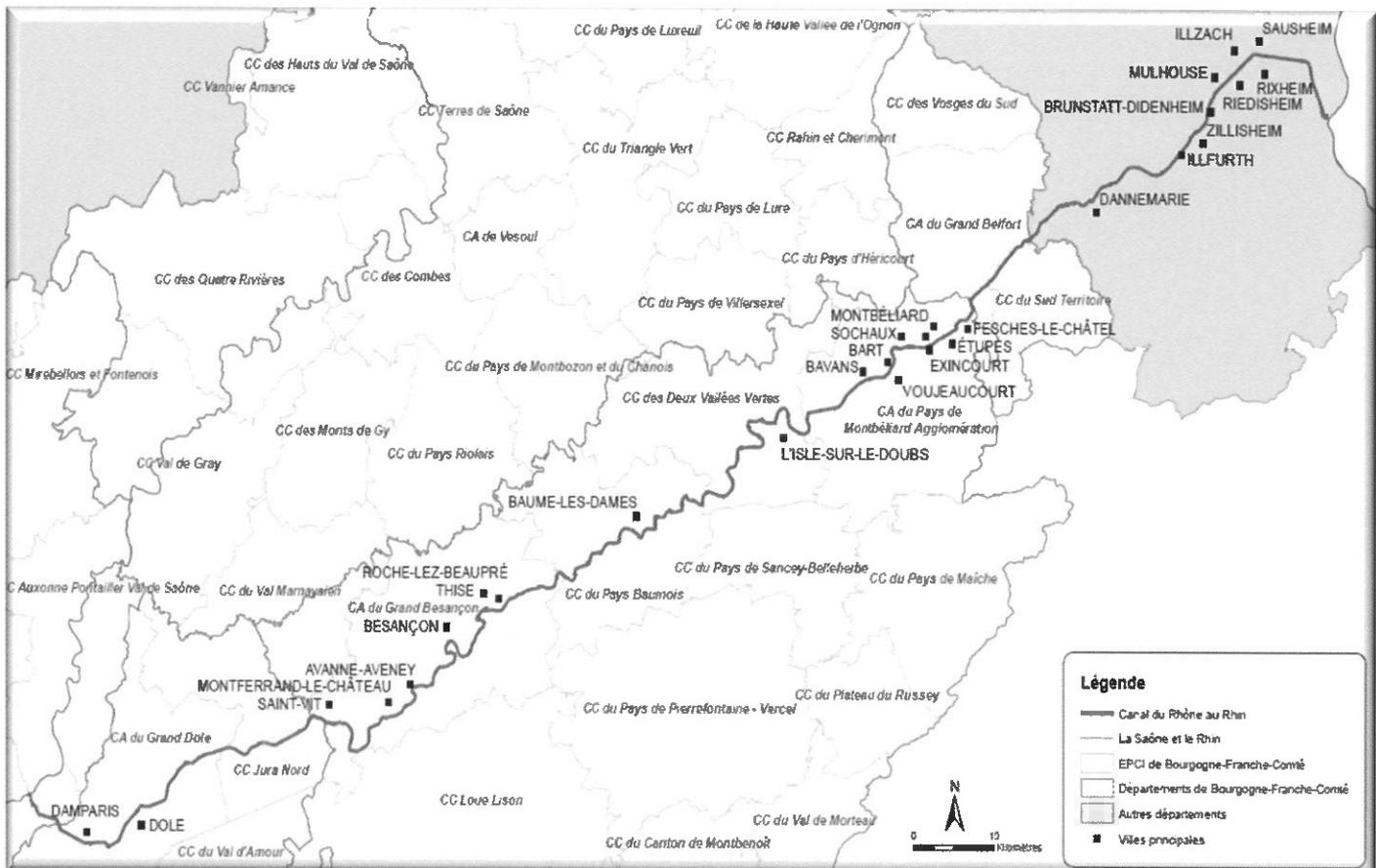
Communauté d'agglomération du Pays de Mont-
béliard, Communauté de communes du Doubs Baumois,

Communauté de communes des 2 vallées vertes, Région Bourgogne-Franche-Comté,

Voies navigables de France,

Annexe1 : Présentation du canal du Rhône

Le canal du Rhône au Rhin, long de 236 kms, s'étend de Nieffer à St Symphorien sur Saône. Il parcourt les départements du Haut-Rhin, Doubs, Jura et Côte d'Or pour relier la Saône, affluent navigable du Rhône, au Rhin, par la vallée du Doubs et son prolongement en haute Alsace.



Annexe 2 : Fiche de poste du chargé de mission « Contrat de Rhin / Vallée du Doubs » (H/F)

Cadre d'emplois des attachés territoriaux (CDD de 2 ans)

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a été désignée porteur de la démarche d'animation pour coordonner la mise en place d'un contrat de canal du Rhône au Rhin / Vallée du Doubs (partie nord du canal Rhône-Rhin).

Missions :

Sous l'autorité fonctionnelle du Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires associés à la démarche, le chargé de mission « contrat de canal » devra mettre en œuvre ce projet, de la définition stratégique touristique à la réalisation du programme d'actions.

La mission sera conduite en menant un travail collaboratif avec les acteurs institutionnels impliqués et les entreprises touristiques du linéaire.

Activités :

1. Piloter l'élaboration du contrat de canal :

- Suivre et encadrer le prestataire retenu pour l'étude de positionnement stratégique de la destination, en lien étroit avec VNF Rhône Saône (maitre d'ouvrage)
- Animer la réflexion, mobiliser les acteurs institutionnels et privés, impliquer les habitants, riverains et les entreprises touristiques, communiquer régulièrement auprès de ces acteurs sur l'avancement du projet de contrat de canal

2. Animer la démarche :

- Animer le Comité Technique : définir les axes stratégiques et les objectifs prioritaires sur les thématiques clés suivantes :
 - Aménagement / équipement / sécurité / signalisation informative
 - Évènement / culture / patrimoine
 - Image / communication
 - Organisation et gouvernance du contrat de canal dans la phase de mise en œuvre (portage des actions, ressources humaines et financières, partenariats)
- Organiser les Conseils de Canal Rhône-Rhin

3. Identifier les financements, accompagner les partenaires pour le montage et le suivi des dossiers de demandes de subventions auprès des différents financeurs

4. Mettre en œuvre et suivre le programme opérationnel défini sur les aspects techniques, financiers et administratifs, en partenariat avec les nombreux acteurs du linéaire :

- Mener des actions en cohérence avec les autres politiques mises en œuvre par les collectivités du linéaire, veiller à la cohérence des politiques publiques.

Compétences requises :

1. Connaissances :

- Des enjeux liés au développement touristique,
- Des acteurs institutionnels du tourisme, des entreprises touristiques (hébergeurs, prestataires de loisirs),
- Du fonctionnement des collectivités locales,
- Des comportements des clientèles touristiques,
- Vous maîtrisez les fondamentaux d'une démarche marketing appliquée au tourisme.

2. Savoir-faire :

- Développer et animer un réseau multi-partenarial,
- Maîtriser la conduite de projet,

- Préparer et animer des réunions,
- Négociier, argumenter,
- Analyse stratégique,
- Esprit de synthèse et capacités rédactionnelles,
- Maîtrise de l'outil informatique (pack office, PowerPoint)
- Être convaincant dans les prises de parole en public.

3. **Savoir-être :**

- Qualités relationnelles et sens politique,
- Capacités pédagogiques et de négociation,
- Autonomie, rigueur et sens de l'organisation,
- Sens de l'observation et de l'écoute,
- Esprit d'initiative et d'innovation,
- Être force de proposition,
- Capacité de « leadership », en tant qu'expert du tourisme, vous défendez vos convictions mais vous savez écouter d'autres avis et exploiter les meilleures idées,
- Travail en partenariat et en équipe,
- Grande disponibilité (réunions en soirée, déplacements fréquents...).

Profil recherché :

Titulaire d'un diplôme de formation supérieure (MASTER ou équivalent) dans le domaine du tourisme, de la culture, de l'aménagement du territoire et / ou développement local.

Vous avez au moins 5 années d'expérience dans le tourisme, et vous êtes capable d'appréhender la transversalité et la complexité d'un projet de développement touristique territorial (offres, positionnement image, marketing et actions commerciales) et de travailler en mode projet avec des acteurs d'échelle et de niveaux variables.

Vous êtes expert(e) dans la connaissance des enjeux liés au tourisme.

Vous avez déjà élaboré ou participé de manière active à l'élaboration d'une stratégie de développement touristique territoriale et piloté un plan d'actions dans un contexte de coopération multi-partenariale

Vous pratiquez des méthodes participatives.

Permis B indispensable : nombreux déplacements.

Maîtrise de l'anglais.